

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 14 juin 2013

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-6-6-4

Service consulté

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C233
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR DES ARBRES REMARQUABLES A
HIRTZBACH**

Résumé : Dans le cadre des GERPLAN, le Conseil Général subventionne des actions de restauration et de conservation effectués sur des arbres remarquables appartenant à des communes, classés à l'inventaire des arbres remarquables. La Commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux de valorisation sur 55 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 4 237 €.

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes d'Altkirch et du Contrat du Territoire de Vie du Sundgau, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 55 tilleuls centenaires classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables situés rue Principale à HIRTZBACH.

Le montant éligible de cette action s'élève à 17 655 € ; il induit une subvention de 4 237 €, calculée avec un taux de subvention de 24 %.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C233 au chapitre 204 – Fonction 738– nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 JUIN 2013

**GERPLAN – CTV du Sundgau
Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03633	HIRTZBACH Mise en valeur de 55 tilleuls remarquables à Hirtzbach	17 655,00	24%	4 237,00
			Total	4 237,00